



CARB'URÉE

Source d'azote non protéique

- Apporte une source d'azote rapidement disponible pour les micro-organismes du rumen
- Stimule la synthèse des protéines microbiennes (PDIM)
- Améliore la valorisation des fourrages et de la ration
- Optimise les performances alimentaires des bovins

Composition

- Urée : 80 %
- Carbonate de calcium : 18 %
- Oxyde de magnésium : 2 %

Valeurs nutritionnelles :

- MAT : 220 %
- UFL : 0
- PDIN : 1150 g
- Calcium : 7,1 %
- Magnésium : 0,9 %

Application

À mélanger de façon homogène dans la ration de base et à distribuer en plusieurs apports dans la journée.

Dose maximale :

30 g par 100 kg de poids vif par jour

Repères de distribution :

- Vaches laitières : 70 à 150 g / jour
- Taurillons : 40 à 80 g / jour
- Génisses (> 7 mois) : 40 à 60 g / jour

Conseils d'utilisation :

- Commencer par une demi-dose pendant 3 jours
- Augmenter progressivement par paliers de 15 g
- Veiller à ce que la ration contienne suffisamment de glucides rapides (sucre, amidon, cellulose digestible)

Avantages

Source d'azote non protéique hautement concentrée

Contient environ 80 % d'urée, permettant d'apporter de l'azote rapidement disponible pour les micro-organismes du rumen.

Optimise la synthèse des protéines microbiennes

Favorise la production de protéines microbiennes dans le rumen, améliorant l'utilisation de la ration.

Améliore la valorisation des fourrages

En apportant de l'azote aux bactéries du rumen, il aide à mieux digérer les fourrages riches en fibres.

Complément économique pour la ration

Permet d'augmenter l'apport azoté de la ration sans avoir recours uniquement aux sources protéiques classiques.

Apport minéral complémentaire

Contient également carbonate de calcium et magnésium, contribuant à l'équilibre minéral de la ration.

Facile à incorporer dans la ration

Produit en poudre qui se mélange directement à la ration de base pour une distribution homogène.

Conditionnement

- Sac de 25 kg
- Présentation : poudre beige
- Durée de conservation : 24 mois

